



Paris, le 3 décembre 2014

**Fédération des activités postales
et de télécommunications**

25/27 rue des Enverges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34
<http://www.sudptt.org> sudptt@sudptt.org

Monsieur Jacques LEBEAU
Directeur de la DO2P
18 rue François Bonvin
75015 Paris

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures le jeudi 11 décembre 2014. Il débutera à 0h.

Ce préavis couvrira l'ensemble des personnels de la DO2P, fonctionnaires, salariés de droit privé et droit public.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- II.3 grade de base et promotion pour TOUS
- Octroi d'une prime d'adaptation liée au passage en poly-activité
- Prise en compte de la plus-value créée par les CSRH au sein du Courrier
- Arrêt des suppressions d'emplois
- Moyens de remplacement (arrêt du recrutement de personnel précaire)
- Retrait des mesures de restriction de pose des CA (ponts et report)
- Arrêt des pressions sur le personnel / Management défaillant
- Mise en place d'une autre politique managériale qui passe par une véritable écoute du personnel, une diffusion de l'information cohérente et une réponse aux problèmes soulevés dans des délais normaux
- Création d'un poste d'encadrant pour suppléer le responsable multi sites
- Formations pour l'ensemble du personnel (exemple de la formation CCF / SFT reçue par une partie des agents)
- Prise en compte des risques liés au travail sur écran (vue, TMS et autres problèmes de santé signalés dans de nombreuses études)
- Mise en place de vraies solutions pour les agents victimes de souffrances au travail
- Maintien de l'activité sur tous les sites
- Dysfonctionnements récurrents des applications informatiques et du réseau générant du stress / Amélioration des délais d'intervention de la maintenance

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, de notre parfaite considération.

Jean-François FOUQUÉ
Secrétaire fédéral